

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE EXCEPTIONNEL
DU JEUDI 5 JUIN 2014

PARTIE COMMUNE MATERNELLE / ELEMENTAIRE

Membres présents :

Inspectrice de la circonscription Dijon-est : Mme MANZONI

Municipalité de Bresse sur Tille : Mr MOREAU, Maire, Mme BILLET, adjointe, Mmes FRANKLIN, CASSARINO, JACQUOT, conseillères.

Municipalité de Remilly sur Tille : Mr MANCEAU, Maire ; Mmes GAGO, GARCIA, MOYEUX, PINSON et M. LUMINET.

Délégués de parents d'élèves maternelle : Mmes LEFEBVRE, MILLEQUANT, RAVIOT.

Délégués de parents d'élèves élémentaire : Mr HENRIAT, Mmes CHAMBAUD, JACOT, BENOIT, GUICHET.

Equipe enseignante maternelle : Mmes LEIBUNDGUT, RIGAUD, MAGNIEN et VIEL.

Equipe enseignante élémentaire : Mmes BENOIT, LANDRON, CLERC, Mrs PERRIN et GAUDILLON.

Nous remercions toutes les personnes présentes qui se sont rendues disponibles pour aborder un sujet unique : l'aménagement des rythmes scolaires.

Un tour de table est effectué afin que chaque personne se présente.

Nous avons dans un 1^{er} temps rappelé les raisons de ce conseil extraordinaire. Lors du dernier conseil d'école du 22 mai 2014, les municipalités avaient envoyé une semaine auparavant un courrier commun au service transport du Conseil Général afin de proposer la prise en charge du surcoût du ramassage scolaire avancé de 45 minutes (lundi, mardi, jeudi, vendredi). A ce jour, les deux municipalités n'ont toujours pas reçu de réponse écrite de la part du Conseil Général. Le dernier contact téléphonique date de ce matin, d'après les informations transmises oralement à Mr MANCEAU, Maire de Remilly Sur Tille, le ramassage scolaire serait assuré chaque mercredi matin.

Devant une certaine incertitude pour les autres jours, nous sommes contraints de proposer un nouvel aménagement en cas d'un refus de passage anticipé des bus. Sinon les enfants seraient obligés de rester dans les communes suite aux heures de classe avec des effectifs très conséquents à supporter par les municipalités dans le cadre des NAP (nouvelles activités péri-éducatives).

Les municipalités souhaitent la mise en place d'un assouplissement dans le cadre du décret HAMON afin d'organiser rapidement la mise en place des NAP et informer les familles d'ici fin juin.

Madame l'Inspectrice de circonscription, précise que « l'assouplissement HAMON » donne deux possibilités :

- réduire le forfait hebdomadaire à 23h00 et récupérer les 36h sur une semaine de vacances, nous ne souhaitons pas nous positionner dans ce cadre.
- répartir les 24h sur 8 ½ journées, avec 5 matinées obligatoires et une après-midi libérée. Cette possibilité nous permettrait de résoudre notre problème de ramassage scolaire.

Madame MANZONI rappelle également que les APC (activités pédagogiques complémentaires) ne devront pas se dérouler sur les journées de 6h, le choix de placement sera transmis par les équipes enseignantes dès début septembre.

Nous avons échangé autour des possibilités de choix pour libérer une ½ journée en donnant nos avis et arguments (enseignants, parents et municipalités) puis nous avons procédé à un vote.

Nous avons bien rappelé un point réglementaire : quel sont les votants ?

Nombre de votants : 21

Nombre de votants favorables au jeudi après-midi libéré : 13

Nombre de votants favorables au vendredi après-midi libéré : 8

Nombre de bulletin nul ou blanc : 0.

Nous retenons l'après-midi du jeudi comme ½ journée de classe libérée, les municipalités mettront en place les NAP (nouvelles activités péri-éducatives) sur ce temps.

Les enfants seront donc scolarisés sur 8 ½ journées sans changement des horaires actuelles; à savoir :

Maternelle : accueil des élèves de 8h35 à 8h45 et de 13h30 à 13h40.

<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>
8h45-11h45	8h45-11h45	8h45-11h45	8h45-11h45	8h45-11h45
13h40-16h40	13h40-16h40			13h40-16h40

Elémentaire : accueil des élèves de 8h25 à 8h35 et de 13h20 à 13h30.

<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>
8h35-11h35	8h35-11h35	8h35-11h35	8h35-11h35	8h35-11h35
13h30-16h30	13h30-16h30			13h30-16h30

Suite à cette demande de mise en place d'expérimentation, nous recevrons la décision définitive de la part de la DSDEN, transmise par l'intermédiaire de notre Inspectrice de circonscription fin juin 2014. Les familles seront averties par les Directeurs du RPI fin juin.

La séance est levée à 19h.